



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Reçu le
15 JUIN 2015
ENV/ICPE

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

SERVICE RISQUES
Division Risques Sanitaires et Pilotage de l'Inspection des
Installations Classées

Affaire suivie par : Hakim CHERIGUI

Tél. : 03 20 13 48 15
Fax : 03 20 40 54 68

hakim.cherigui@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Préfet du département de l'Aisne
DDT 02

69 Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Lille, le

07 JUIN 2015

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de demande d'autorisation de l'EARL PACGB à PREMONT (02110)

Réf. : Accusé de réception en date du 7 avril 2015

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif à la demande d'autorisation de l'EARL PACGB à PREMONT (02110) ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 7 avril 2015.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le Chef du service risques



David TORRIN